

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de Télé-université, à titre de membre du personnel d'enseignement, de conception ou d'encadrement pédagogique :

— monsieur Benjamin Lehaire, professeur régulier, École des sciences de l'administration, Télé-université, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Steve Bissonnette;

— monsieur Kevin Gerard Wilson, professeur, Département Sciences humaines, Lettres et Communication, Télé-université, pour un mandat de trois ans à compter du 25 février 2021, en remplacement de madame Saliha Ziam.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74143

Gouvernement du Québec

Décret 162-2021, 24 février 2021

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Université Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Charte de l'Université Laval (1970, chapitre 78, modifiée par le chapitre 100 des lois de 1991) les droits et pouvoirs de l'Université sont exercés par un conseil d'administration, sauf ceux qui sont exercés par le Conseil universitaire;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *k* de l'article 7.1 de cette charte le conseil d'administration est composé notamment de trois personnes nommées par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 7.4 de cette charte chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction après l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il ait été remplacé, nommé ou élu de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 14 de l'article 71 des statuts de l'Université Laval le mandat des personnes nommées par le gouvernement est de trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 79-2017 du 8 février 2017 madame Sylvie Dillard était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université Laval, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE monsieur Jean Houde, administrateur de sociétés, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université Laval, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Sylvie Dillard.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74144

Gouvernement du Québec

Décret 165-2021, 24 février 2021

CONCERNANT le changement de résidence de monsieur David Bouchard, juge de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), toute modification à l'acte de nomination d'un juge de la Cour du Québec quant au lieu de sa résidence est décidée par le gouvernement, sur recommandation du juge en chef;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 110 de cette loi, cette recommandation ne peut être formulée que si le juge visé consent à la modification à son acte de nomination ou que si le juge en chef considère que les circonstances l'exigent;

ATTENDU QUE, conformément au décret numéro 515-2014 du 11 juin 2014, le lieu de résidence de monsieur le juge David Bouchard a été fixé à Shawinigan ou dans le voisinage immédiat;

ATTENDU QUE la juge en chef de la Cour du Québec recommande que le lieu de résidence de monsieur le juge David Bouchard soit fixé à Trois-Rivières ou dans le voisinage immédiat;

ATTENDU QUE monsieur le juge David Bouchard consent à cette modification à son acte de nomination;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE le lieu de résidence de monsieur David Bouchard, juge de la Cour du Québec, soit fixé à Trois-Rivières ou dans le voisinage immédiat, avec effet à compter du 1^{er} mars 2021.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74147